

Recours contentieux pour la reprise d'ancienneté de la formation initiale
Pour les collègues IASS des promotions 2012 à 2020

Un différend portant sur l'absence de reprise d'ancienneté en sortie d'école EHESP vous oppose à l'administration centrale alors que les dispositions de l'article 12 alinéa 4 du décret n°2002-1569 du 24 décembre 2002 portant statut particulier du corps prévoient cette reprise statutaire.

Cette situation est suivie depuis plus d'un an par le SNIASS UNSA. Les promotions concernées ont été identifiées (2012 à 2020) et les manques à gagner évalués pour chacune des Promotions. Le SNIASS a soutenu les inspecteurs dans leurs recours gracieux en objectivant les situations puis en intercédant en leur faveur auprès de la DRH ministérielle, en fin d'année 2022.

Les premières réponses rendues par l'administration centrale, depuis le début de l'année 2023, ne nous apparaissant pas satisfaisantes. Soit les suites données sont défavorables, soit des réponses partielles et différenciées sont apportées à des situations comparables.

Aussi, le SNIASS - au titre de la défense des intérêts professionnels et dans l'objectif de revendiquer l'égalité des inspecteurs dans la mise en œuvre des dispositions statutaires - a décidé, lors de son assemblée générale de novembre 2022, de proposer aux collègues qui seraient intéressés des outils (requêtes types + une notice sur la démarche contentieuse) qui ont été établis par un cabinet d'avocat rémunéré par le SNIASS.

Nous vous encourageons à faire ce recours contentieux dans l'intérêt de vos situations au vu du « préjudice » subit. Les modèles de requêtes vous seront adressés sur demande (via notre boîte syndicale : syndicat-sniass-adm-centrale@sante.gouv.fr ou via vos délégués de promotion - merci de les contacter).

La dépense engagée par notre syndicat pour cette action, en temps et en argent, étant conséquente et les ressources du SNIASS ne provenant que du produit des cotisations, il a été décidé que la mise à disposition de ces outils sera réservée aux seuls adhérents du SNIASS-UNSA.